

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis				Date d'inspection		
Claudine Bérubé 2019388				Le 24 juin 2022			
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie Au Royaume En Chant T					(506) 284-1017		
Adresse							
5 rue Rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Mona Martin			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.		31(3)		24 juin 2022		24 juin 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
31(4) L'exploitant veille à ce que l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé : a) soit pourvue d'une zone ombragée représentant au moins 10 % de sa superficie.		31(4)(a)		24 juin 2022		24 juin 2022	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.						'	
Commentaires généraux							
<ul> <li>Ratio n'a pas été pris car suivi à été fait par courriel et té</li> <li>La lacune est maintenant conforme.</li> </ul>	éléphone.						
original signé par Mona Martin			24 juin 2022				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis		Date					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée			Date				